

■ ARTeSANTE VISION SA, à Genève, CH-660-2116006-0, traitement et correction de tout défaut affectant la vision, etc. (FOSC du 20.09.2006, p. 7). Signature collective à deux a été conférée à Gobet Pierre-André, de Grandvillard, à Morlon, directeur.
Journal no 13058 du 12.10.2006
(03597294 / CH-660.2.116.006-0)